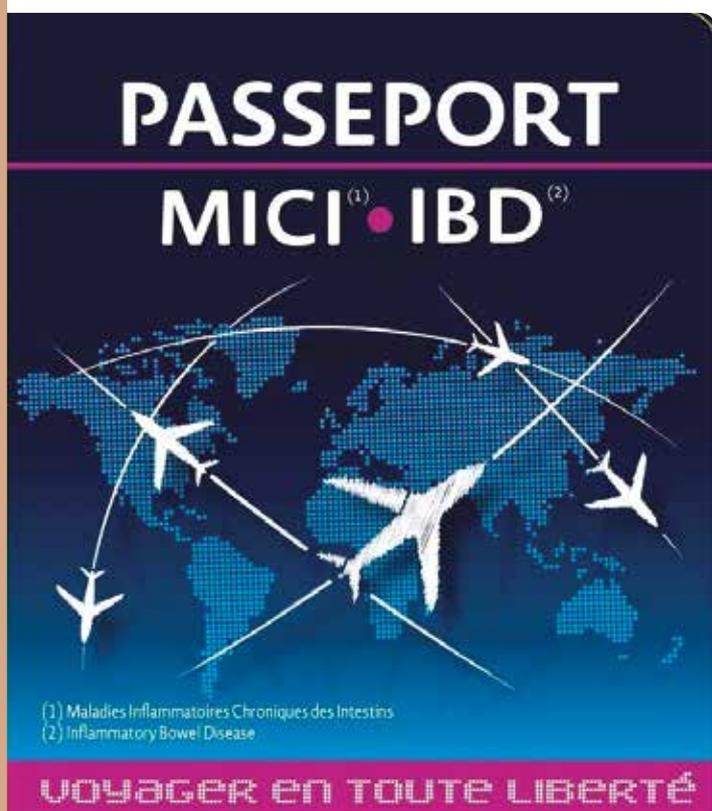


VIVRE AVEC SA MICI,

VOYAGE EN AVION & TRAITEMENTS



LES AVOIR AVEC SOI : PASSER LA DOUANE

Ne mettez pas vos traitements en soute, en cas de « perte » ou de retard du bagage, cela vous mettrait en difficulté lors du séjour.

Vous êtes autorisé à transporter des traitements ou des aiguilles hypodermiques / seringues à bord, mais ceux-ci doivent être accompagnés d'un certificat médical et déclarés aux points de contrôle de sécurité des aéroports. Il existe des formulaires dits «certificat de voyage» avec une partie en anglais et en français, à remplir par votre médecin. Ce certificat explique que vous prenez un traitement que vous devez garder avec vous en cabine : http://www.medactiv.fr/shop_content.php?colD=11

LES METTRE AU FRAIS LORS DU VOYAGE DANS L'AVION

La version officielle de la plupart des compagnies : « Vous êtes autorisé à emporter des médicaments vitaux à bord de l'avion mais vous devez nous contacter et nous informer de votre intention de le faire, avant le voyage. Le médicament doit être conservé en votre possession tout le temps dans la cabine et vous devrez posséder un certificat médical ou une prescription confirmant que vous avez besoin de ces médicaments.

Il n'est pas possible pour l'équipage de cabine de jeter les seringues utilisées donc vous devez apporter un récipient de récupération dans votre bagage à main. Les passagers devraient être capables de gérer leurs propres médicaments et actes médicaux car l'équipage de cabine n'est pas habilité pour vous aider à le faire. L'équipage de cabine n'est pas en mesure de stocker des médicaments dans le frigo pour vous. »

En bref : la compagnie ne veut pas être responsable d'un quelconque incident lié au stockage du traitement. Le fait de le mettre dans un frigo revient à transférer la responsabilité sur le personnel et la compagnie. Si les médicaments arrivent « avariés », leur responsabilité serait en cause et comment déterminer où se serait produite la rupture de la chaîne du froid ? Cela pourrait être vous qui auriez été négligents avant, ou après.

La débrouille : Mettez vos médicaments dans une pochette isotherme, avec un bloc de congélation. Ce bloc peut poser des difficultés au passage contrôle de sécurité et être jeté. Dans ce cas, allez au bar de la salle d'embarquement pour demander des glaçons avec votre plus beau sourire ou proposez de les acheter.

Dans tous les cas, pour passer le contrôle, si les médicaments sont liquides ou si vous avez des seringues ou aiguilles, **vous devez avoir l'ordonnance si possible en français et en anglais (pensez au retour ou aux points de contrôle aux escales ou à l'arrivée dans certains pays !)**.

Et une fois dans l'avion, aucun doute que les hôtesse vous fourniront des glaçons au fur et à mesure des besoins, si par hasard elles n'avaient pas la place dans le frigo ou si elles refusent du fait des consignes de la compagnie.

La solution : Le bon vieux sac isotherme petit format avec des glaçons ou des blocs isothermes peut faire l'affaire (coût 15 à 30€), MAIS ...

Si vous voyagez souvent, ça vaut le coup (coût) d'investir car il existe désormais des **pochettes isothermes pour garder vos médicaments entre 2 et 8 °C pendant 36 heures :**

iCool est la marque de référence pour le transport quotidien et en voyage de tout médicament sensible à la chaleur. Le iCool MediCube est assez grand pour maintenir toutes vos boîtes de médicaments au frais pour 36 heures. **Le compartiment utile est de 9cm (largeur) x 18cm (longueur) x 14cm (hauteur)**. Coût : 81€ TTC

Exemple de sites disponibles :

➔ Prix : 81€ mais livraison en 48h max et frais de port offert

<http://maboxsante.fr>

➔ Prix : 80,46€ mais frais d'envois de 8 à 12€

<http://www.medactiv.fr>

CE QUE FAIT L'AFA :

A voir :

<http://www.afa.asso.fr/categorie/bouger-avec.html> : une rubrique dédiée au «bouger avec» sa MICI, qui inclut notamment des infos sur le passeport MICI (astuces sur les ordonnances ou encore un lexique linguistique) et des rubriques sur le voyage, les vaccinations, la plage...

Les services :

➔ La permanence sociale de Cécile Hornez du lundi de 14h à 18h au 01 43 07 00 63 ou social@afa.asso.fr

